



# FIP iXO Développement N°7

Souscrivez au Fonds d'Investissement de Proximité et réduisez votre ISF à hauteur de 50% de votre souscription.

La contrepartie de cet avantage fiscal est une prise de risque en capital et un placement bloqué au minimum 7 ans et au maximum 9 ans, sur décision de la Société de Gestion.



## FIP iXO Développement N°7

L'objectif de gestion d'**iXO Développement N°7** est d'investir 100 % du Fonds dans des entreprises éligibles dont :

- 40 % minimum en titres reçus en contrepartie de souscriptions au capital ou d'obligations converties,
- 60 % maximum en obligations convertibles, obligations à bons de souscriptions ou actions rachetées.

Une partie, au minimum 20 % de l'actif, sera composée d'entreprises de moins de 8 ans d'âge.

L'autre partie, soit au maximum 80 % de l'actif, sera composée d'entreprises mûres ayant un potentiel de croissance avéré.

**iXO Développement N°7** sera totalement investi en sociétés éligibles.\*

Le **FIP iXO Développement N°7** vous permet de bénéficier d'une réduction d'ISF au taux maximum, soit 50 % du montant de votre souscription (hors droits d'entrée). Nous attirons cependant votre attention sur le fait que la contrepartie de cet avantage est une prise de risque en capital et une durée de blocage des avoirs de 7 ans pouvant être portée à 9 ans sur décision de la Société de Gestion, soit jusqu'au 20 mai 2023 au plus tard.

### iXO PRIVATE EQUITY

La sélection et le suivi des entreprises seront effectués par l'équipe de gestion composée de professionnels très expérimentés qui gèrent 22 fonds d'iXO PRIVATE EQUITY d'un montant total de souscriptions de 317 M€ (déduction faite des remboursements).

L'équipe de gestion porte une attention particulière aux critères de performance et de retour aux souscripteurs au-delà du délai fiscal de 5 ans.

Ainsi le FIP APL CAPITAL PME 2004 a été liquidé le 26 juillet 2010, soit 5 ans et 7 mois après sa constitution avec un retour de 1 316 € pour une part de 1 000 € de nominal, soit un Taux de Rentabilité Interne de 5,35%. La souscription à ce fonds vous avait également permis de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 25% du montant investi (sous réserve des conditions spécifiques).

Le FIP APL 2005 a été liquidé le 9 novembre 2012, soit moins de 7 ans après sa constitution avec un retour de 1 341 € pour une part de 1 000 € de nominal, soit un Taux de Rentabilité Interne de 4,78%. La souscription à ce fonds vous avait également permis de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 25% du montant investi (sous réserve des conditions spécifiques).

Cependant, il faut rappeler que l'investissement dans les PME est par nature un investissement risqué, lié à la structure et à la taille de ces entreprises et que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

### LES AVANTAGES FISCAUX

La souscription au **FIP iXO Développement N°7** vous permet de profiter d'avantages fiscaux attrayants.

L'ensemble de ces avantages fiscaux est soumis à une détention des parts du **FIP iXO Développement N°7** pendant une durée minimale de cinq ans (délai fiscal) et en tout état de cause à une durée de blocage de 7 ans pouvant être portée à 9 ans sur décision de la Société de Gestion.

#### Avantage fiscal l'année de souscription

Tout d'abord, en souscrivant au **FIP iXO Développement N°7**, vous bénéficierez d'une réduction d'ISF pour l'année en cours. Le tableau ci-après montre un exemple de réduction pour une part de 100 € (hors droits d'entrée).

ISF	
Montant affectable	100 €
Taux de réduction	50 %
Montant de la réduction d'impôt	50 €
Montant maximum de la réduction d'impôt :	
– Pour un couple	18 000 €
– Pour une personne seule	18 000 €

#### Exonération des montants investis

Les montants investis ne sont plus pris en compte dans le patrimoine net taxable pendant toute la durée de votre investissement.

#### Avantage fiscal à la sortie

Les plus-values réalisées lors de la cession ou du remboursement de vos parts sont exonérées d'impôts sur le revenu.

Toutefois, l'investissement en parts du **FIP iXO Développement N°7** doit être effectué dans une optique long-terme avec une perspective de rendement, en contrepartie d'un risque de perte en capital.

C'est pourquoi, afin de permettre une meilleure liquidation des participations, la souscription au **FIP iXO Développement N°7** a pour contrepartie une durée minimale de blocage des parts de 7 ans pouvant être portée à 9 ans sur décision de la Société de Gestion, soit jusqu'au 20 mai 2023.

\* **Société éligible** : PME (250 salariés maximum et faisant un CA inférieur à 50 M€ ou ayant un bilan total inférieur à 43 M€) située dans une des 4 régions suivantes : Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon ou Provence-Alpes Côte d'Azur.

## Avertissement de l'AMF

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept ans minimum, pouvant aller jusqu'à neuf ans maximum soit jusqu'au 20 mai 2023 au plus tard, sauf cas de débloquages anticipés prévus par le Règlement.

Le Fonds d'Investissement de Proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Tableau récapitulatif des autres Fonds de capital investissement agréés d'ores et déjà gérés par la Société de Gestion et pourcentage de leur actif éligible au quota atteint au 31 décembre 2013 :

FIP	Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles au quota de 60 % à la date du 31/12/2013	Date d'atteinte du quota d'investissement de 60 % en titres éligibles
Aquitaine Pyrénées Languedoc FIP 2006 (en pré-liquidation)	2006	54,24%	30 juin 2009
Aquitaine Pyrénées Languedoc FIP 2007	2007	63,65%	30 juin 2010
Aquitaine Pyrénées Languedoc Développement 1	2008	66,94%	30 juin 2010
APL FIP 2008	2008	64,46%	30 avril 2011
APL Développement 2	2009	64,11%	30 avril 2011
APL FIP 2009	2009	67,03%	31 décembre 2011
APL FIP 2010	2010	63,63%	31 décembre 2012
iXO Développement 3	2010	64,94%	28 mai 2012
Grand Sud-Ouest Proximités	2010	67,80%	31 décembre 2012
iXO Développement 4	2011	76,81%	15 juin 2013
FIP APL 2011	2011	60,16%	31 décembre 2013
Grand Sud-Ouest Proximités 2	2011	61,60%	31 décembre 2013
iXO Développement 5	2012	66,27%	31 mai 2014
FIP APL 2012	2012	8,38%	31 décembre 2014
Grand Sud-Ouest Proximités 3	2012	36,61%	31 décembre 2014
iXO Développement N°6	2013	-	30 janvier 2016

## Caractéristiques du FIP iXO Développement N°7

**Nature Juridique du Fonds :** Fonds d'Investissement de Proximités.

**Période de souscription :** Jusqu'au 30 juin 2015.

**Valeur nominale d'origine :** 100 euros la part (minimum de souscription de 10 parts).

**Droits d'entrée maximum :** 5%.

**Durée du Fonds :** 7 ans à compter de sa constitution. Cette période pourra être prolongée par la Société de Gestion pour deux périodes successives de 1 an chacune, soit au plus tard jusqu'au 20 mai 2023.

**Durée de blocage :** Pas de rachat possible pendant la durée de vie du Fonds, soit 7 ans pouvant aller jusqu'à 9 ans (hors conditions spécifiées dans le règlement) soit au plus tard jusqu'au 20 mai 2023.

**Avantage fiscal à l'entrée :** Réduction immédiate de l'ISF égale à 50% de l'investissement, dans la limite de 18.000 euros de réduction (hors droits d'entrée).

**Avantage fiscal à la sortie :** Exonération des revenus et plus-values (hors prélèvements sociaux, CSG, CRDS).

**Société de Gestion :** iXO PRIVATE EQUITY – 34 rue de Metz 31000 Toulouse – Site : [www.ixope.fr](http://www.ixope.fr)

**Dépositaire :** BFCM.

**Frais de commercialisation, de placement et de gestion.** Répartition des taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais :

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,556%	0,556%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,834%	1,061%
Frais de constitution	0,111%	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, suivi et cession des participations	0,222%	-
Frais de gestion indirects	0,000%	-
Total	4,723%	1,617%